

1<sup>re</sup> Édition 2018  
À CONSERVER

DOCUMENT  
D'INFORMATION  
COMMUNAL SUR LES

# RISQUES MAJEURS

Adoptez  
les bons réflexes

---





# LA SÉCURITÉ EST L'AFFAIRE DE TOUS

Le citoyen est placé au cœur du dispositif de la sécurité civile, le rendant acteur de sa propre sécurité et, par voie de conséquence, de celle des autres. Les catastrophes, qu'elles soient naturelles ou technologiques, nous ont montré qu'aucune commune, aucune personne n'est à l'abri en matière de risques majeurs.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui recense les risques majeurs présents sur la commune de Vannes et vous explique les meilleurs comportements à tenir en cas d'événements graves. ●

## RECEVOIR L'ALERTE

Selon la nature de l'événement, l'alerte peut être donnée de différentes façons :

- **Le porte-à-porte**
- **Les véhicules de la police municipale**, équipée de haut-parleurs peuvent diffuser les messages d'alerte et les conduites à tenir
- **Les appels téléphoniques ou envoi SMS** sur vos téléphones portables et/ou fixes

La ville de Vannes s'est dotée d'un SYSTÈME D'ALERTE à la population permettant de contacter individuellement chacun d'entre vous par un message vocal sur votre téléphone fixe ou mobile, par sms ou email. Si vous désirez être prévenu, il est indispensable de vous inscrire en ligne sur le site internet de la ville de VANNES ([www.mairie-vannes.fr/accueil](http://www.mairie-vannes.fr/accueil)).

- **Les réseaux sociaux** de la ville de Vannes
- **Les panneaux électroniques** d'information
- **Les médias** et en particulier Radio France Bleu Armorique FM 101.3
- **Les sirènes de la ville uniquement en cas de danger imminent ou immédiat, nécessitant le confinement.**

Elle émet un son de 3 séquences de 1 minute 41 secondes chacune, espacées d'un silence de 5 secondes. Si vous entendez ce signal, vous devez vous confiner et vous tenir régulièrement informé (télévision, radio, etc.).

## DANS TOUS LES CAS, LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ALERTE

### AVANT

**Prévoir votre kit d'urgence** (voir dernière page)

### PENDANT

**Se conformer immédiatement aux consignes reçues :** évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque

**Écouter la radio** FM 101.3, **suivre les réseaux sociaux** de la ville et préfecture : pour information sur l'évolution

**Ne pas aller chercher les enfants à l'école :** ils sont pris en charge par les établissements

**Ne pas téléphoner** (sauf urgence médicale) : pour libérer les lignes pour les secours

**Limiter vos déplacements :** pour ne pas gêner les secours

### APRÈS

**Écouter la radio**

**Évaluer les dégâts** et **s'éloigner** des zones dangereuses

**Suivre les consignes** des services de secours

Après le sinistre, pensez à **prendre des photographies des dommages** pour votre assureur



## TEMPÊTES. VENT VIOLENT

- Informez-vous sur [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com) ou écoutez la radio sur **FM 101.3**.
- **Ne téléphonez pas.**
- **Mettez-vous à l'abri** dans un bâtiment solide. Fermez portes et volets.
- **Ne vous abritez pas** sous les arbres.
- **Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques** (même celles tombées à terre) ni de tout bâtiment sensible à ces intempéries.
- **Déplacez-vous le moins possible** et ne prenez pas la voiture.
- Si vous avez été obligé de prendre la route, **roulez doucement**.
- **Respectez les déviations** mises en place.
- **Ne montez pas sur un toit** pour essayer de le dégager.



## NEIGE, VERGLAS

- **Renseignez-vous** sur l'état des routes.
- **Limitez vos déplacements.**
- **Restez chez vous** dans la mesure du possible.
- **Protégez les canalisations** contre le gel.
- **Ne touchez pas les fils électriques** tombés au sol.



## GRAND FROID

- **Évitez les expositions** longues au froid et au vent.
- **Adoptez un habillement adéquat.**
- **Ne surchauffez pas votre logement** mais chauffez-le normalement en vous assurant de sa bonne ventilation pour éviter tout risque d'intoxication au monoxyde de carbone.
- Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, **appelez le 115**.





## CANICULE

- **Buvez beaucoup d'eau** (au moins 1,5 l/jour) et **mouillez votre peau** plusieurs fois par jour.
- **Ne consommez pas d'alcool, mangez normalement** (fruits, légumes, soupe...).
- **Ne sortez pas aux heures les plus chaudes**, ne faites pas d'efforts physiques intenses.
- **Maintenez l'habitation à l'abri de la chaleur** en fermant les volets.
- **Prenez des nouvelles** de votre entourage.
- Pour les personnes fragiles, **passer quelques minutes dans un endroit frais** ou climatisé.
- **Appelez immédiatement le 15** si une personne est victime d'un malaise.

La canicule est particulièrement menaçante pour les personnes fragiles et les personnes exposées à la chaleur.

La plateforme téléphonique  
Canicule info service au

**0 800 06 66 66**

vous informe en cas de besoin

*Appel gratuit depuis  
un poste fixe*



## INONDATIONS, CRUES

- Informez-vous sur **www.meteofrance.com** ou écoutez la radio sur **FM 101.3**.
- **Ne téléphonez pas.**
- **Fermez les portes, les fenêtres et les volets, et bouchez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations, etc.** pouvant être atteints par l'eau.
- **Coupez l'électricité et le gaz** au niveau des compteurs.
- **Surélevez vos meubles** et mettez à l'abri vos denrées périssables si vous êtes en rez-de-chaussée.
- **Amarrez vos cuves** et objets flottants dans vos caves, sous-sols et jardins.
- **N'allez pas chercher vos enfants** à l'école.
- **Ne traversez pas une zone inondée** ni à pied, ni en voiture et **respectez les déviations** mises en place.
- **Montez dans les étages** avec eau potable, vivres, papiers d'identité, radio FM à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, médicaments et matériel de secours.
- **N'entrez pas une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités** ou si vous y êtes forcés par la crue. Rejoignez dans tous les cas des points hauts, hors d'atteinte des eaux.





## SUBMERSIONS MARINES

- **Tenez-vous informés** auprès des autorités communales ou préfectorales (radio FM 101.3, réseaux sociaux) et préparez-vous, si nécessaire et sur leur ordre, à évacuer vos habitations.
- **Ne téléphonez pas.**
- **Fermez les portes, les fenêtres et les volets** en front de mer.
- **Coupez l'électricité et le gaz** au niveau des compteurs.
- **Protégez vos biens** susceptibles d'être inondés ou emportés.
- **Montez dans les étages** avec eau potable, vivres, papiers d'identité, radio FM à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, médicaments et matériel de secours.
- **N'allez pas chercher vos enfants** à l'école.



## SÉISMES

- Écoutez la radio sur **FM 101.3**.
- **Ne téléphonez pas.**
- **Ne fumez pas**, ne provoquez ni flamme, ni étincelle.
- À l'intérieur, **mettez-vous à l'abri** à l'angle d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides et **éloignez-vous des fenêtres**.
- **Coupez l'électricité et le gaz** au niveau des compteurs.
- **Descendez à pied** dans les étages inférieurs et ne prenez pas l'ascenseur.
- Dans la rue, **éloignez-vous des bâtiments, ponts, fils électriques, arbres...**
- **Ne vous approchez pas des lignes électriques**, même celles tombées à terre.
- En voiture, **arrêtez-vous à distance de constructions ou de fils électriques**, ne descendez pas avant la fin des secousses.



## MOUVEMENTS DE TERRAIN

- **Écartez-vous** au plus vite de la zone.
- **Éloignez-vous des bâtiments, ponts, fils électriques, arbres...**
- **Coupez le gaz et l'électricité** au niveau des compteurs.
- **Appelez les secours** (18 ou 112).





## ACCIDENTS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

- Écoutez la radio sur **FM 101.3**.
- **Évitez un suraccident** : éloignez-vous de la zone de l'accident.
- **Ne fumez pas**, ne provoquez ni flamme, ni étincelle.
- **Alertez les secours** (18 ou 112) en précisant le lieu, le véhicule, les victimes éventuelles, les phénomènes constatés (feu, explosion, fuite...), le code danger et le code matière inscrits à l'arrière du véhicule.
- **Mettez-vous à l'abri**, entrez dans le bâtiment le plus proche.
- **Bouchez les aérations**.
- **Lavez-vous les mains ou douchez-vous** en cas d'irritation.
- **Respectez les consignes** des autorités (évacuation ou confinement).



## RISQUES INDUSTRIELS

- **Mettez-vous à l'abri** immédiatement dans le bâtiment le plus proche.
- **Fermez toutes les ouvertures**, arrêtez ventilation et climatisation et bouchez les entrées d'air.
- **Éloignez-vous des portes et des fenêtres**.
- Écoutez la radio sur **FM 101.3**.
- **Ne fumez pas**, ne provoquez ni flamme, ni étincelle.
- En cas de propagation de fumée d'incendie, **respirez à travers un linge épais bien mouillé**.
- En cas d'irritation des yeux, de la peau ou de brûlures, **lavez-vous abondamment et si possible changez-vous**.
- **Ne sortez qu'en fin d'alerte** ou sur ordre d'évacuation.
- **N'allez pas chercher vos enfants** à l'école.
- Si vous devez évacuer, **coupez le gaz et l'électricité** et suivez les consignes des autorités.



## VOTRE KIT D'URGENCE

Conservez - le toujours à portée  
de main, dans un sac de voyage

### PRÊT POUR UNE ÉVACUATION SUR ORDRE DES AUTORITÉS

- Radio à piles**  
(avec piles de rechange)
- Lampe de poche**  
(avec piles de rechange)
- Gilets jaunes** de signalisation
- Bouteilles d'eau**
- Barres de céréales, fruits secs**
- Aliments et produits d'hygiène pour bébés**
- Couvertures et vêtements de rechange**
- Double de clés** de la voiture et de la maison
- Trousse à pharmacie**  
(pansement, paracétamol, désinfectant, anti diarrhéique, produit hydroalcoolique pour les mains) et **traitement médical quotidien**
- Photocopies des papiers administratifs** : carte d'identité, passeport, permis de conduire, carnet de santé, ordonnance en cours, carte vitale, livret de famille, contrat d'assurance...
- Argent liquide**
- Livres et jeux** pour les enfants
- Une copie de ce document** d'information

En cas d'évacuation, rejoignez les points de rassemblement qui vous seront désignés par les autorités.

## NUMÉROS UTILES

Numéro d'appel d'urgence européen : **112**

Pompiers : **18**

Police : **17**

Samu : **15**

Numéro d'urgence pour les personnes ayant des difficultés à entendre ou à parler : **114 (par SMS)**

Centre antipoison : **02 99 59 22 22**

Urgence électricité : **09 726 750 56**

Urgence gaz : **0800 47 33 33**

Urgence eau : **02 97 01 63 63** ou **66 00**

Préfecture : **02 97 54 84 00**

Urgence Mairie : **02 97 01 66 00**

CCAS de la ville de Vannes :  
**02 97 01 65 00**

Ville de Vannes  
Place Maurice Marchais  
BP 509 - 56019 Vannes Cedex  
contact@mairie-vannes.fr  
02 97 01 60 00

